

ECHIQUIER MONTOIS

Maison des Associations Joëlle VINCENS

39 Rue Martin Luther King

40000 Mont de Marsan

21^{ème} Open International d'Échecs de Noël de Mont de Marsan

Règlement Intérieur

Préambule

Le texte français constitue la version officielle de ce règlement intérieur et de ses annexes.

Dans ces Règles, les termes "joueur" et "il" doivent s'entendre tant au masculin qu'au féminin.

Dans ces règles les termes :

FFE signifie Fédération Française des Echecs

FIDE signifie Fédération Internationale Des Echecs

<u>Article 1 Organisation.....</u>
<u>Article 2 Règles.....</u>
<u>Article 3 Tournoi.....</u>
<u>Article 4 Participants.....</u>
<u>Article 5 Prix.....</u>
<u>Article 6 Divers.....</u>

21^{ème} Open International d'Échecs de Noël de Mont de Marsan

Article 1 Organisation

L'Echiquier Montois organise le 21^{ème} Open International d'Échecs de Noël de Mont de Marsan du

**Jeudi 26 décembre 2024
au Lundi 30 décembre 2024
Auberge Landaise
328, Rue de l'Auberge Landaise
40000 MONT de MARSAN**

Il est homologué sous le numéro **63922**.

L'arbitrage est assuré par M. Alain LUCAZEAU (AFE1),
et son adjoint M. Lucas DANTHEZ (Arbitre Stagiaire).

Article 2 Règles

Les règles du jeu sont celles définies par la FIDE lors de son 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

2.1 Forfait

Les joueurs absents sont déclarés forfaits **30 minutes** après le début des rondes.

2.2 Nulle par accord mutuel

Sauf accord de l'arbitre, les joueurs ne peuvent proposer de **nulle qu'après le 30^e coup**.

2.3 Moyens de Communication

Il est interdit à un joueur d'avoir un moyen de communication dans la salle de jeux.

Les téléphones portables ne devront émettre aucun son ni lumière.

L'infraction à cette règle est sanctionnée par la perte de la partie.

Article 3 Tournoi

3.1 Appariements

Les appariements se font au système de Haley en 9 rondes, et sont effectués à partir du logiciel Papi, dernière version homologuée par la FFE.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant pointé et réglé leurs droits.

Pour les rondes 3-5-7-9, **les appariements seront mis en lignes entre 21h00 et 21h30, et seront officiels.**

3.2 Le « BYE »

Tout joueur, non titré, pourra prendre un "BYE" pendant le tournoi, c'est à dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0.5 point).

Il devra absolument prévenir l'arbitre du tournoi au pointage ou AVANT la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à un "BYE" maximum pendant le tournoi, avec l'impossibilité de le faire dans les trois (3) dernières rondes.

3.3 Cadence de jeu

Les parties se joueront en 1h30 pour l'ensemble de la partie avec un rajout de temps de 30 secondes par coup dès le premier coup.

21^{ème} Open International d'Échecs de Noël de Mont de Marsan

3.4 Horaires

Pointage	jeudi 26 décembre 2024	de 09h00 à 10h30
Ronde 1.....	jeudi 26 décembre 2024	à 11h00
Ronde 2.....	jeudi 26 décembre 2024	à 16h00
Ronde 3.....	vendredi 27 décembre 2024	à 09h30
Ronde 4.....	vendredi 27 décembre 2024	à 15h00
Ronde 5.....	samedi 28 décembre 2024	à 09h30
Ronde 6.....	samedi 28 décembre 2024	à 15h00
Ronde 7.....	dimanche 29 décembre 2024.....	à 09h30
Ronde 8.....	dimanche 29 décembre 2024.....	à 15h00
Ronde 9.....	lundi 30 décembre 2024	à 09h30
Remise des prix et cérémonie de clôture.....	lundi 30 décembre 2024	à 15h00*

* ou 40 minutes après la fin de la dernière partie

3.5 Classement et départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point. En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants : **Buchholz tronqué, Cumulatif, Performance.**

Article 4 Participants

4.1. Droits d'inscriptions

Gratuité

L'inscription est gratuite pour les Grands Maîtres, Maîtres Internationaux et Grands Maîtres ICCF (par correspondance) licenciés A à la FFE et les membres de l'équipe de France Jeunes, sous réserve qu'ils aient confirmé leur venue auprès de l'organisateur **avant le 5 décembre 2024.**

Tarifs d'inscription :

Seniors et vétérans :	52€
Jeunes - de 20 ans & féminines:	26€

A partir du 20 décembre 2023 :

Seniors et vétérans :	60€
Jeunes - de 20 ans & féminines:	30€

4.2 Comportement des joueurs

Les joueurs s'engagent à conserver, sur les lieux du tournoi et durant toute la période du tournoi, une tenue correcte.

Ils s'engagent à respecter l'arbitre, les organisateurs et les autres joueurs.

Les joueurs s'engagent à respecter :

- la Charte du joueur d'échecs du règlement intérieur de la D.N.A.,
- le Code de l'éthique amendé par la F.I.D.E,
- le Code sportif édicté par l'A.F.S.V.F.P. (Agence Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play),
- la Charte d'éthique et de déontologie du sport français du C.N.O.S.F. (Comité National Olympique et Sportif Français),
- la liste des interdictions de l'A.M.A. (Agence Mondiale Antidopage)

21^{ème} Open International d'Échecs de Noël de Mont de Marsan

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu (salle de tournoi et salle d'analyse).

Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi.

Les joueurs acceptent d'être pris en photo à tout moment de la partie.

Ils autorisent l'organisateur à diffuser ces photos et images.

Sortir de l'aire de jeu est soumis à autorisation de l'arbitre.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

4.4. Respect du règlement

Les joueurs s'engagent à respecter ce règlement.

Article 5 Prix

5.1. Attribution des prix

Les prix sont intégralement remis à la place. Sauf mention contraire, les prix ne sont pas cumulables. Les joueurs toucheront toujours le prix le plus intéressant.

Les prix ne seront remis qu'aux seuls joueurs présents lors de la cérémonie de clôture.

5.2. Liste des prix

La liste des prix officielle sera affichée **avant la ronde 5**.

Article 6 Divers

6.1 Photographies

Les photographies ne sont autorisées qu'avec des appareils silencieux et sans flash lumineux.

6.2 Responsabilité

L'Echiquier Montois ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats dont les parkings.

L'Echiquier Montois ne pourra en aucun cas être tenu responsable de ce qui peut arriver aux affaires et aux voitures des joueurs dans l'enceinte et sur le parking de l'Auberge Landaise.

En cas de dégradation des locaux de l'Auberge Landaise par les joueurs, les fautifs pourront être tenus pour responsables.

L'organisateur
Bernard DUBERTRAND

l'arbitre
Alain LUCAZEAU

